

AFFAIRE N° 34.

OBJET: Acquisition d'un terrain de 7723m² cadastré section AR n°166 appartenant à la SIDR, nécessaire à la réalisation du boulevard Sud.

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Dans le cadre de la mission de bureau Foncier qui lui a été confiée pour l'acquisition de terrains d'assiette du futur boulevard Sud, la SEDRE a négocié l'acquisition d'un terrain non bâti de 7723m² cadastré section AR n° 166 situé entre le boulevard Doret, la rue du Bois de Néfles et la Ravine du Butor canalisée.

La Société Immobilière du Département de la Réunion, propriétaire du terrain, a donné son accord sur le prix de 772 000 Francs déterminé par les Services Fiscaux.

Je vous demande en conséquence de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans l'acte de vente et à verser au notaire rédacteur les honoraires correspondants.

La dépense sera inscrite au chapitre 901 article 210 du Budget communal et financée à l'aide des crédits mis en place pour les acquisitions foncières du boulevard Sud.

Je mets la question aux voix.

Dr Gilbert GERARD - Où en est le projet de réalisation du Boulevard Sud ?

LE MAIRE - Pour le Boulevard Sud, c'est comme pour le projet de port de Saint-Denis ou le canal Patates à Durand. On a attendu dix ans avant que cela se fasse.

Dr Gilbert GERARD - Et pour quel résultat !

LE MAIRE - Si ce canal n'avait pas existé, la situation eût été sans doute plus dramatique.
Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

UV - At Denis le 8 Octobre 1980
P/le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé : Jacques La Coste